

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

du 24 juillet 1996

DECRET N° 96-340 /M.T.F.P.S.S.-DGFP-DGCA.  
portant versement, reclassement et nomina-  
tion de monsieur LOEMBET-ORDIAN-GOMAT Jean-  
paul, Attaché des SAF des cadres de la caté-  
gorie A, hiérarchie II des services Adminis-  
tratifs et financiers -SAF- (Administration  
générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

- (/u la constitution du 15 Mars 1992;  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique;  
(/u le décret n° 59/23 du 30 janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuellement A,B,C,D des fonctionnaires);  
(/u le décret n° 62/130/MP du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195 du 5 juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions des carrières et reclassements notamment en son article 1er § 2;  
(/u le décret n° 71/247 du 26 juillet 1971 MT-DGT-DELO du 26 juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les contributions directes, l'enregistrement et le trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret 62/426 du 29 décembre 1962;  
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République populaire du Congo;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 85/1068 du 10 septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;  
(/u le décret n° 94/769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de tout autre promotion;  
(/u le décret n° 95/025 du 13 janvier 1995 portant nomination du premier ministre, chef du gouvernement;  
(/u le décret n° 95/026 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres du gouvernement;  
(/u le décret n° 95/027 du 22 janvier 1995 portant nomination des ministres délégués, membres du gouvernement;  
(/u le décret n° 95/032 du 02 février 1995 portant organisation des intérimaires des membres du gouvernement;

*Handwritten signature*

(/u l'arrêté n°2087/EP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°571/MFPRA/LGFP/DGCA/SAR du 19 Avril 1993 portant promotion au titre de l'année 1992 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF (Travail et Administration Générale) en tête MOUANZERI-NKOUA née NKOUA Jeannette;

(/u l'arrêté n°1907/MTFPS/DGFP/DGCA/SSC du 16 Octobre 1995 autorisant certains fonctionnaires des Services Administratifs et Financiers, Sociaux, Techniques (SAF Travail, Impôts, Enseignement statistiques), déclarés définitivement admis au Concours Professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) en tête : POUMOKO Alphonse (Régularisation);

(/u la lettre 1506 du 05 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u la lettre n°0048/MDCBCR-DAE-SP- du 29 Mars 1996 du Directeur de l'Administration et de l'Equipement du Ministère Délégué chargé du Budget et de la Coordination des Régies transmettant le dossier de l'intéressé;

**U D E C R E T E :**

Article 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 20/247 du 26 Juillet 1974 et 73/143 du 24 Avril 1973, susvisés, Monsieur LOEMBET-ORDIAN-GOMAT (Jean-Paul) Attaché des SAF de 4<sup>e</sup> échelon, indice 810, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) en Service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), filière TRESOR délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est versé dans les cadres du Trésor, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur du Trésor de 2<sup>e</sup> échelon, indice 890 ACC = Néant.

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret 94/769 du 28 Décembre 1994 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre ;

Article 3 : Le présent décret ~~aura~~ prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 02 Janvier 1996 date effective de ~~reprise~~ de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au ~~JORC~~ et communiqué partout où besoin sera. /

Par Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

BRAZZAVILLE, le 24 Juillet 1996

Le Ministre du Travail de la fonction Publique et de la Sécurité Sociale.

*Handwritten signature of Professeur Anaclét TSOMAMBET*

Professeur Anaclét TSOMAMBET  
Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget et de la Coordination des Régies.

*Handwritten signature of Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO*

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

*Handwritten signature of Luc Daniel ADAMO-MATETA*  
Luc Daniel ADAMO-MATETA.

AMPLIATIONS:

JORC .....	1	MDCBCR/D.A.E. ....	3
DGFP/DGCA .....	3	D.G.E. ....	2
DGFP/DLC .....	3	D.G.C.E. ....	2

TRESOR PUBLIC .....	2
DOSSIER .....	3
INTERESSE .....	2
S.C.C / B.C	